



CONGRES de l'Apel Montpellier 2010

« AUTORISER L'AUTORITE »

Discours du 6 juin 2010

Eric de Labarre

Secrétaire général de l'Enseignement catholique

Madame le président,
Chers parents,

Permettez-moi de vous dire d'abord le plaisir personnel que j'ai à participer à ce congrès et à y retrouver tant d'amis, car on n'oublie jamais ce que le Mouvement des Apel vous a apporté lorsqu'on lui a beaucoup donné.

C'est sous le signe de la confiance que je souhaite placer mon propos.

Si vous avez souligné, à juste titre, par le titre de votre congrès, la nécessité d'autoriser l'autorité, en famille, dans la classe ou à l'école, vos débats ont bien montré que l'autorité ne se décrète pas et qu'elle est bien plus une résultante qu'une cause.

Il n'y a d'autorité que celle qui est spontanément reconnue, parce que fondée sur une relation de confiance réciproque. Cela est vrai de la relation éducative, mais l'est aussi de toute relation humaine, y compris dans la gestion des affaires de la cité.

Ecole catholique/parents et Apel

Je souhaite commencer mon propos par un témoignage de confiance dans les parents et dans les Apel.

A travers vous, je veux saluer le courage, la détermination, le désintéressement de plusieurs générations de laïcs qui ont dépensé sans compter leur temps, leur énergie et leur intelligence pour que les familles conservent le droit de choisir l'école de leurs enfants selon leurs convictions et pour que l'Eglise puisse poursuivre, à travers ses œuvres d'éducation, une forme essentielle de son action apostolique au service des jeunes et de la société.

Nul ne doit oublier -aujourd'hui encore- que vous êtes les héritiers de ces hommes et de ces femmes qui, à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, ont permis que les établissements, dont les prêtres et les congrégations avaient été écartés, puissent poursuivre leur action éducative.

Nul ne doit oublier -aujourd'hui encore- les combats pour la liberté que vous avez menés dans les années 50 et 80.

Certes, vous pourriez me dire qu'il s'agit d'une histoire lointaine.

Mais, dans une époque où la transmission est si difficile, il n'est pas inutile d'inscrire votre action d'aujourd'hui dans l'épaisseur de l'histoire d'autant que cette histoire, a du sens, sur bien des plans, pour le présent de l'école catholique.

- Cette histoire dit d'abord l'attachement viscéral des hommes et des femmes qui se sont mis au service de l'école catholique à cette liberté de conscience qui constitue sans doute le bien le plus précieux de l'homme. La liberté d'enseignement en est l'une des modalités essentielles de mise en œuvre en ce qu'elle garantit 3 droits fondamentaux au moins :
 - le droit pour les parents de choisir le style d'éducation qu'ils souhaitent
 - le droit pour l'Eglise de faire des propositions éducatives fondées sur le projet de Dieu sur l'Homme
 - le droit pour tout homme et toute femme de transmettre à ses enfants, le seul capital qui vaille, un capital qu'aucun droit de succession ne frappera jamais, le capital culturel et symbolique qui leur permettra, sans chercher à reproduire le passé, de construire leur avenir sans oublier ce dont ils sont redevables à leurs prédécesseurs.

- Cette histoire dit aussi l'importance qu'occupe le bénévolat dans l'école catholique, et de façon plus générale dans l'acte éducatif. Chacun sait, notamment dans les petits établissements disposant de moyens financiers limités, l'importance de ce bénévolat pour permettre l'accueil des enfants dans des conditions matérielles satisfaisantes : de l'organisation de la kermesse au week-end de peinture pour assurer la réfection d'une classe ou de l'oratoire. Mais, bien plus que les économies -nécessaires souvent- que permettent l'engagement des bénévoles, ce qui importe, c'est le sens du geste et sa portée pratique sur la cohésion et le dynamisme de la communauté éducative, sur la motivation de l'ensemble des personnels, sur le respect du travail d'autrui, travail qui a d'autant plus de valeur qu'il n'a pas de prix. Bien plus encore, ce bénévolat est un acte éducatif tant pour les adultes et les jeunes qui vivent dans et autour de l'établissement scolaire en ce qu'il ouvre à la gratuité, et donc à la charité.

- Cette histoire nous rappelle enfin la nécessité d'éviter de faire de l'école un lieu clos sur lui-même. L'école n'est pas un en-soi qui pourrait vivre à l'abri des évolutions du monde extérieur. Pour l'avoir un peu oublié au point d'avoir théorisé le concept d'école-sanctuaire, le système éducatif français, qui fut, en son temps, l'un des plus performants au monde, traverse une crise sans précédent. L'école a tout à gagner à être un vrai lieu de vie où s'échangent les expériences et les compétences. Les bénévoles, qu'ils soient parents ou gestionnaires dans un établissement catholique, permettent ainsi d'exposer l'école et la culture enseignante à l'influence de l'environnement économique et social et l'incite à quitter la seule posture de la transmission des acquis pour s'inscrire dans une logique de projet, et donc dans une logique de vie.

Vous êtes porteurs de tout cela, et sans doute de bien d'autres choses. Je voulais en rendre solennellement témoignage aujourd'hui.

Nous avons besoin de vos compétences et de votre engagement pour les mettre au service du projet de l'Enseignement catholique, dont les animateurs et les garants sont les chefs d'établissement et les tutelles.

Ce n'est donc pas un hasard, ni même le seul produit des circonstances historiques si les parents occupent une place importante dans l'Enseignement catholique. La relation école/famille, la relation école/ parents n'est pas une commodité : elle constitue un fondement de l'école catholique.

Les auteurs du Statut de l'Enseignement catholique en ont tiré les conséquences en faisant de l'Apel la seule fédération de parents reconnue pour participer au pilotage global du système complexe qu'est l'Enseignement catholique avec tous les droits et toutes les obligations que cela emporte, parce que l'Apel n'est pas un simple groupement d'intérêts, mais un élément essentiel de la constitution organique de l'Enseignement catholique.

Ainsi, dans la confiance réciproque, se construit, à tous les niveaux, -établissement, diocèse, région, national-, l'indispensable cohésion des responsables de l'Enseignement catholique pour faire face aux défis que nous avons à relever ensemble.

Ecole catholique/Etat et société

Si l'Apel n'est pas, dans l'Enseignement catholique, un banal groupement d'intérêts, l'école catholique n'est pas, dans la société et dans ses rapports avec les pouvoirs publics, un simple lobby à la recherche de subsides.

Au cours de l'année scolaire qui va bientôt s'achever, nous avons marqué les 50 ans de la loi Debré et le 25^e anniversaire de la loi Rocard. Personne -même ceux, très minoritaires, qui y restent hostiles- ne conteste l'importance de ces textes. Ce ne sont pas seulement des normes de référence, mais aussi et surtout des actes politiques dont la portée symbolique et historique excède de loin leur contenu technique. Car, en favorisant le règlement de la querelle scolaire, les lois Debré et Rocard ont marqué la fin de la guerre des deux France et scellé la réconciliation du peuple français, réconciliation amorcée par la fraternité des tranchées entre 1914 et 1918.

L'intuition politique qui sous-tend les lois Debré et Rocard n'est donc pas une habileté de circonstance.

Elle repose sur un pari, celui qui sous-tend ce congrès : le pari de la confiance .

Elle repose sur la très haute conception de l'intérêt général que partageaient ceux qui ont préparé ces lois -dont certains sont dans cette salle- et qui leur a permis d'aborder la question de l'avenir et de l'organisation du système éducatif, non par le petit bout de la lorgnette du conflit séculaire public / privé, mais par la conscience commune de la nécessité d'assumer toute notre histoire avec ses ombres et ses lumières, et par la définition commune des enjeux d'un système éducatif dans une démocratie pluraliste comme la nôtre.

Sommes-nous encore capables aujourd'hui d'une telle hauteur de vue ?

Sommes-nous capables aujourd'hui de faire encore le pari de la confiance ?

Il peut nous arriver d'en douter.

La contribution de l'école catholique à l'œuvre d'intérêt général qu'est l'éducation des enfants et des jeunes de ce pays est reconnue.

- Les résultats de l'enquête d'opinions que l'Apel a demandée à CSA pour la préparation du colloque de la Sorbonne du 17 décembre dernier l'attestent : 84% des français estiment que l'enseignement catholique assure un enseignement de qualité et les parents d'élèves plébiscitent à 88% la possibilité du choix entre des établissements publics et privés participant tous deux au même service public d'éducation.
Un sondage de l'IFOP, rendu public mercredi dernier, confirme ces résultats puisque 74% des français appellent l'Etat à favoriser la diversification d'écoles à projets spécifiques pour réduire les taux d'échec scolaire.
L'examen des indicateurs de performances des lycées publiés par le ministère de l'éducation nationale lui-même démontrent que la plupart de nos établissements accompagnent sans sélection les jeunes sur tout leur parcours scolaire et favorisent la réussite scolaire de tous les élèves, et en particulier de ceux issus des catégories socio-professionnelles les moins favorisées. Même si nous avons encore des efforts à faire, la réalité de l'Enseignement catholique est très éloignée de cette image d'enseignement élitiste que diffusent trop souvent encore des media mal informés.
- Les pouvoirs publics eux-mêmes connaissent et reconnaissent le savoir-faire de nos maîtres et de nos éducateurs.
Il n'est pas une semaine -et nous nous en réjouissons- sans qu'un établissement, une direction diocésaine ou le secrétariat général ne soient sollicités pour installer un campus, pour offrir des places d'internat d'excellence ou installer un internat de réussite éducative, pour construire un collège, pour accueillir tel ou tel élève issu d'un établissement public ou suivi par l'aide sociale à l'enfance.....

La qualité de la contribution de l'Enseignement catholique à l'école de la Nation ne résulte pas essentiellement des moyens financiers à sa disposition, car chacun sait que nos établissements, qui n'ont pas de but lucratif, sont, pour beaucoup trop d'entre eux, dans des situations économiques

fragiles et parfois même critiques, seule la solidarité du réseau leur permettant de passer des caps difficiles.

La qualité de la contribution de l'Enseignement catholique à l'école de la Nation ne résulte pas non plus de son recrutement puisque l'école catholique est ouverte à tous sans discrimination de quelque nature que ce soit et que, -nous l'avons déjà souligné-, toutes les catégories sociales scolarisent dans des proportions similaires dans l'enseignement catholique et dans l'enseignement public. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement quand on sait qu'1 jeune sur 2 au cours de sa scolarité fréquente un établissement catholique et que, dans une même famille, les frères et sœurs sont indifféremment scolarisés dans le public et dans le privé ?

La qualité de la contribution de l'Enseignement catholique à l'école de la Nation n'est pas le fruit du hasard.

Elle résulte de la reconnaissance de sa spécificité, de son originalité, de ce « caractère propre » que la loi a eu la sagesse et l'intelligence de reconnaître tout en affirmant la pleine participation des établissements privés au service public d'éducation. Ce qui fait la force de la loi Debré, ce n'est pas l'affirmation de l'unicité du service public, ... c'est l'affirmation que le service public peut être à la fois un et divers, réconciliant ainsi liberté et égalité, les 2 principes de la devise de la République, trop souvent présentés et vécus sur des modes antagonistes.

Le caractère propre ne saurait être réduit à une annonce périphérique de la foi chrétienne ou à des symboles, même s'ils doivent être scrupuleusement respectés, comme doit l'être également la liberté de conscience de chacun, ce à quoi veille tout chef d'établissement de l'Enseignement catholique dans la mise en œuvre de la double mission académique et ecclésiale qui lui est confiée.

Le caractère propre inspire la totalité de l'activité et de la vie de l'établissement catholique. Il est rendu possible par l'autonomie reconnue par la loi aux établissements privés associés à l'Etat par contrat et qui se traduit par l'élaboration d'un projet éducatif propre à chaque école, par la liberté de choix des modes pédagogiques, par le rôle décisif joué par le chef d'établissement dans la constitution et l'animation de l'équipe éducative, etc.

Le sondage publié par l'IFOP, et auquel j'ai déjà fait référence, confirme cette analyse, doit être entendu et pris au sérieux : les français souhaitent à 87% que les chefs d'établissement viennent leur autorité mieux reconnue et à 81% qu'ils disposent de la possibilité de constituer des équipes de professeurs autour d'objectifs partagés.

Manifestement, les français ont compris, comme nous, que la clé de la réussite scolaire des élèves se trouve dans l'établissement scolaire et nulle part ailleurs ; en termes plus politiques, ils ont compris que la vraie décentralisation à réaliser dans le système éducatif doit l'être au niveau des établissements, en faisant confiance à des équipes éducatives disposant de la liberté de s'adapter aux situations particulières et pilotées par des chefs d'établissement responsables.

Que faut-il pour que les établissements catholiques puissent continuer à apporter la contribution qu'attendent tant les pouvoirs publics que les familles ?

Il est d'abord nécessaire que l'Enseignement catholique puisse former les maîtres qui ont choisi de lui apporter leur concours.

Le gouvernement a décidé, il y a près de trois ans, de réformer le système de formation et de porter la qualification des enseignants de demain au niveau du master, comme l'harmonisation européenne y conduisait inévitablement.

Nous nous devons, comme participant au service public d'éducation, de tirer les conséquences de cette orientation arrêtée par les pouvoirs publics et d'ajuster les voies de formation des nos futurs maîtres. Nous l'avons fait en nous appuyant sur les universités et instituts catholiques qui ont bien voulu nous aider à relever le défi.

Je me réjouis pour l'avenir de l'Enseignement catholique que le ministre de l'éducation nationale, Monsieur Luc Chatel, ait confirmé dans le message qu'il vous a adressé au début de ce congrès, que l'accord trouvé au printemps 2009 avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur serait respecté et mis en œuvre, après qu'on ait réussi à aplanir les dernières difficultés et tenu compte des impératifs liés à l'universitarisation d'une partie de la formation initiale des maîtres.

Pour honorer le pacte de confiance qui sous-tend la loi Debré et pour assumer les responsabilités qui lui incombent, l'Enseignement catholique doit disposer des moyens que devrait lui assurer sa participation au service public.

Comme le ministre, nous espérons d'abord que le décret et la circulaire d'application de la loi Carle soient adoptés dans les meilleurs délais pour que l'on puisse sortir d'un épisode qui n'a que trop duré. Je souhaite seulement souligner la très grande responsabilité dont l'Enseignement catholique a fait preuve dans cette affaire pour éviter la multiplication des contentieux qui sont ainsi restés très marginaux et pour éviter que l'on prenne prétexte de cette question pour rallumer une guerre scolaire dont nous ne voulons pas plus que le gouvernement.

Mais aujourd'hui, notre inquiétude porte surtout sur la préparation de la rentrée 2011 et sur le niveau d'emplois d'enseignants qui sera arrêté dans les prochains jours ou les prochaines semaines dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2011.

L'Enseignement catholique n'entend pas se soustraire aux efforts budgétaires à accomplir pour participer au redressement financier de notre pays. Il assumera donc pleinement ses responsabilités en matière de réduction de l'emploi public.

Mais l'effort qui lui sera demandé doit être à la fois raisonné et juste. Il en va du pacte de confiance sur lequel repose la loi Debré.

Une communication officielle du gouvernement du 4 juin indiquant les modalités de préparation de la rentrée 2011, et pour dire les choses sans langue de bois, les modalités des retraits d'emplois, souligne que, depuis 1990, le nombre d'enseignants a progressé de 50 000 tandis que le nombre d'élèves a baissé de 700 000 au cours de la même période. Ce croisement des courbes dans un contexte budgétaire préoccupant ne saurait nous laisser indifférents.

Cependant, si l'on veut justifier la baisse du niveau d'emplois par la baisse des effectifs, comment ne pourrait-on pas tenir compte du fait que l'Enseignement catholique voit ses effectifs progresser de façon certes mesurée, mais régulière depuis 10 ans et que les demandes d'inscription non satisfaites se chiffrent par dizaine de milliers ? De 2000 à 2009, les effectifs de l'enseignement public ont baissé de 290 000 élèves tandis que ceux de l'Enseignement hoirs post-bac ont augmenté de 6 000. On mesure au passage l'incohérence de la prétendue règle du 80/20 que l'on applique depuis 25 ans, incompatible avec la notion de besoin scolaire reconnu qui figure dans la loi Debré dont tout un chacun se réclame.

Admettons, malgré les limites qu'elle comporte, que la règle du 80/20 soit le prix de la paix scolaire. Dans ce cas, la comparaison public / privé doit être réalisée en tenant compte des éléments comparables. Ainsi, par exemple, la communication officielle du gouvernement du 4 juin suggère de procéder à des économies d'emplois en réduisant le nombre des 22 000 enseignants du 1^o degré qui ne sont pas devant des élèves. Or, sauf rares exceptions, tous les maîtres de l'enseignement privé sont devant des élèves. Par conséquent, le retrait d'un emploi en 1^o degré dans l'Enseignement catholique entraîne mécaniquement la fermeture d'une classe. Veut-on que l'Enseignement catholique ferme plusieurs centaines de classes en 1^o degré ? Cela est-il acceptable du point de vue de l'aménagement du territoire ? Cela est-il juste alors que la demande reste forte aux portes de nos établissements ?

Encore une fois, nous ne nous déroberons pas à nos responsabilités devant l'Etat, la société et les citoyens.

Mais les décisions ne sont acceptables et ne peuvent être acceptées que si elles sont justes, expliquées et débattues. Nous sommes prêts à ce débat pour que le pacte de confiance scellé en 1959 avec la loi Debré soit conforté pour le service du pays et des jeunes.

Ainsi, chers parents, en choisissant pour votre congrès le thème de l'autorité, vous avez encore une fois visé juste : il n'y a pas de vie en société possible sans autorité : l'autorité des parents, l'autorité des maîtres, l'autorité de l'Etat. Mais il n'y a pas d'autorité possible sans dialogue et sans confiance.